



## **ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES**

AVIS est donné que le règlement ci-après indiqué a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 15 avril 2024 :

**« Règlement 1171-2012-1 modifiant le Règlement numéro 1171-2012 décrétant de nouvelles dispositions concernant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle »**

Le règlement est déposé au bureau du Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : [www.ville.sainte-adele.qc.ca](http://www.ville.sainte-adele.qc.ca), sous l'onglet « Publications ».

**FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 18 avril 2024**

Me Audrey Sénécal  
Greffière et directrice des Services juridiques